

## SYNTHÈSE EN DIX POINTS DE RÉACTION AU SÉMINAIRE

*Paule Moustier, CIRAD-MOISA*

Etant extérieure au programme ANR « Med-Inn-Local », je prends la posture délicate de la chèvre dans l'arganier, moins sur le plan de la hauteur, que de mon plaisir à avoir « brouté » une nourriture savoureuse. Le résultat présenté ici est plutôt au stade de caillé que de fromage.

Dix points ont plus particulièrement retenu mon attention.

### 1. Qu'est-ce qui donne de la valeur à un territoire ou à un produit ?

C'est une des questions de départ posées par Bruno Romagny. La justification politique est de contribuer au développement économique de territoires marginalisés, en lien avec le deuxième pilier de la politique agricole marocaine (solidarité vis-à-vis des zones de montagne et des oasis). Cette valorisation se fait en s'appuyant sur des ressources territoriales qui peuvent intéresser des consommateurs ou des touristes, par exemple des savoir-faire particuliers. Une meilleure insertion au marché de produits de terroir crée de la valeur et des revenus, c'est le cas emblématique de l'huile d'argan au Maroc (présentation de Jeanne Chiche et Mathilde Crosnier), du guarana en Amazonie ou des simples en France (présentation de Florence Pinton). Cette insertion favorise la visibilité et la reconnaissance de ressources territoriales. Mais elle fait courir le risque d'une domination de logiques de court-terme, caractéristiques des logiques marchandes, qui peuvent déstructurer les logiques communautaires à l'origine de la ressource.

### 2. Quel est le lien entre la valorisation marchande et la préservation des ressources naturelles ?

Il n'y a pas forcément opposition si les cahiers des charges intègrent des spécifications relatives à la préservation des ressources naturelles ou de la biodiversité (cf. la présentation de François Casabianca et Didier Genin). C'est plutôt une tension entre les deux objectifs qui doit être prise en compte par les acteurs politiques, avec des compromis possibles. Les paiements pour service environnementaux sont aussi une tentative de combinaison entre logiques marchandes et logiques de long terme, mais ils posent des questions très complexes (cf. Jeanne Chiche).

### 3. Il existe des dynamiques d'exclusion par rapport à la rente territoriale à l'intérieur du territoire.

Au sein de territoires marginalisés, des acteurs sont particulièrement fragiles, car ils manquent de ressources territoriales. C'est le cas des transhumants dans l'arganier (cf. Jeanne Chiche) ou des femmes de manière assez générale (exposé de Jean-Paul Dubeuf). Les savoir-faire sont des ressources territoriales plus faciles à partager que des ressources forestières, parce que moins ancrés territorialement.

L'exclusion de certains acteurs à l'usage ou à la valorisation de la ressource peut être justifiée, en particulier pour limiter les comportements opportunistes, et la surexploitation des ressources. Mais les règles d'exclusion doivent être légitimées. La question des sanctions est la plus délicate car la sanction peut mettre en cause la cohésion, elle demande un certain courage. Ces questions ont été abordées lors de l'exposé sur l'agdal analysé en utilisant le cadre de l'action collective d'Elinor Ostrom (Fatima Bankhallouq) et les dispositifs de valorisation des produits locaux en Languedoc

Roussillon (Sylvaine Lemeilleur). Il est important que les règles communes intègrent des modes de résolution des conflits (S. Lemeilleur)

La marchandisation peut aussi exclure les résidents de l'accès libre à des espaces naturels (cas des cascades dans un parc régional présenté par Angela Barthes).

La typologie des biens en économie est éclairante sur les questions d'exclusion : ainsi les biens communs sont caractérisés par la rivalité des usages mais la difficulté à exclure, pouvant conduire à des cas de « tragédies des communs » qui peuvent être évités par des règles d'accès si elles sont considérées comme légitime par la communauté (F. Benkhallouq). Les biens de club, auxquels on peut assimiler les indications géographiques, sont caractérisés par la non rivalité (plus il y a de membres, mieux c'est), mais par une exclusion possible<sup>1</sup>.

4. Le séminaire a illustré ce qui crée la rente de qualité territoriale, en termes de combinaison de biens et services.

Les activités territoriales doivent exprimer l'identité propre du territoire, partagée par les acteurs, reconnue et qualifiée par les consommateurs. Les ressources territoriales peuvent être latentes et activées par un facilitateur qui mobilise des processus d'action collective<sup>2</sup>. Le patrimoine cognitif (incluant les savoir-faire) peut plus facilement inclure les consommateurs et les touristes que le patrimoine ancré territorialement comme les forêts.

5. Conserver par le développement ou développer par la conservation<sup>3</sup> ?

La conservation des savoir-faire peut passer par leur standardisation, au risque que la valeur ajoutée soit captée par des acteurs extérieurs. La standardisation permet la diffusion plutôt que la protection. La protection peut être mieux assurée par le maintien d'une variété de processus qui s'adaptent à l'évolution de l'environnement (Thierry Linck). Les musées ont un rôle dans la capitalisation des savoirs, comme l'illustre la maquette d'un système hydraulique marocain ancien au MUCEM à Marseille (Thierry Ruf).

De même, il existe une tension entre la rigueur mais aussi le coût d'un contrôle de qualité externe coûteux, sur la base de critères de standardisation précis, relativement à de l'auto-certification (S. Lemeilleur).

Il est important d'avoir des dispositifs territoriaux articulés à des dispositifs nationaux pour la formation technique relative aux savoir-faire territoriaux, qui peuvent s'appuyer sur des savoirs scientifiques. Ainsi, la professionnalisation est une étape préalable à la qualification (Antonin Adam

---

<sup>1</sup> Denis Requier-Desjardins, Systèmes agroalimentaires localisés et qualification : une relation complexe, [http://nmd.ufsc.br/files/2011/05/Requiers\\_Desjardins\\_Systemes\\_agroalimentaires\\_localises\\_et\\_qualification.pdf](http://nmd.ufsc.br/files/2011/05/Requiers_Desjardins_Systemes_agroalimentaires_localises_et_qualification.pdf), 2011.

<sup>2</sup> Denis Requier-Desjardins, op.cit.

<sup>3</sup> Ce dilemme caractéristique de la gestion communautaire des aires naturelles protégées (Hsing-Scheng Tai, Development through conservation: an institutional analysis of indigenous community-based conservation in taiwan, World development, 35-7, 1186-1203, 2007) est appliqué par Denis Requier-Desjardins (op. cit.) au cas des systèmes agro-alimentaires localisés.

et al. sur la qualification des miels en Corse et au Maroc). Dans le cas de la mise en œuvre du deuxième pilier du plan Maroc Vert, en particulier sur les indications géographiques, il semble qu'une approche techniciste ait été adoptée, avec une prise en compte insuffisante des savoirs locaux (J.-P. Dubeuf). Les autorités ont aussi des difficultés à trouver des « agrégateurs » représentant les communautés locales.

6. Une typologie des dispositifs de valorisation a été proposée par Pierre-Antoine Landel. Les cas exposés dans l'atelier ont fait ressortir les variables suivantes :

- le type de biens/services ou le panier concerné par la rente territoriale (par exemple, la combinaison produits/tourisme) ;
- la combinaison d'objectifs marchands et de protection de l'environnement ;
- le degré de standardisation et de généricité, en lien avec la portée locale, régionale ou mondiale ;
- le lien avec une communauté soudée par des logiques patrimoniales.

7. Il n'y a pas adéquation totale entre logiques territoriales et logiques de qualification.

Le territoire n'est pas le seul mode de valorisation ou de qualification. De nombreux acteurs, comme les transhumants, n'ont pas de logique territoriale, et s'appuient sur la mobilité et la multi-activité. Inversement, l'exemple des géoparcs présenté par A. Barthes montre qu'il peut y avoir valorisation territoriale sans qualité particulière (au sens de la satisfaction des utilisateurs). Ce point bien sûr peut ouvrir à débat : il me semble qu'il peut y avoir qualification sans qualité, mais les participants ont peut-être des définitions différentes de ces termes. J'associerai pour ma part volontiers trois caractéristiques à ce qui fait la qualité : les savoir et savoir-faire ; l'effort en termes de travail, en lien avec la notion de convention d'effort de Pierre-Yves Gomez<sup>4</sup> ; le contrôle de la qualité.

L'ancrage territorial peut être temporaire, il n'est pas forcément terrien. Il existe des passeurs entre territoires. Jean-Michel Sorba a utilisé le magnifique terme de « contraction éphémère des réseaux » pour qualifier les foires.

Enfin, je suggère trois pistes de recherche à approfondir :

8. Les indicateurs d'impact économiques, incluant les trajectoires et le niveau de stabilité des revenus. Des indicateurs sont plus difficilement mesurables, comme l'impact social (inclusion d'acteurs défavorisés), ou la dignité des populations concernées.
9. L'analyse des conflits : l'analyse de la genèse, du déroulement et du mode de résolution des conflits est révélatrice des jeux de pouvoir. Les conflits entre les transhumants et les sédentaires ont été évoqués.
10. La vision prospective partagée de l'avenir souhaitable des territoires. Ce type d'exercice peut renforcer les convergences. Mais il ne faut pas éluder les tensions, et tenter de trouver des compromis. Dans le cas des géoparcs, il a été mentionné que des acteurs se posent en monteurs de projet de territoire sans forcément bien connaître les territoires.

---

<sup>4</sup> Pierre-Yves Gomez, 1994, Qualité et théorie des conventions, Economica.